

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°14*2022

Séance du 7 juillet 2022 à 19h00

Date de la convocation : 30/06/2022

Secrétaire de séance : Mme Céline CONSTANS

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Votes exprimés : 9

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gustave BOSQ, Maire de la Commune.

PRESENTS : Gustave BOSQ, Céline CONSTANS, Christophe MATHERON, Olivier BERGERETTI, Rémi ALLEC, Fabien BERROD et Patrick MAGNAN

ABSENTS EXCUSES : Richard LENOIR, Sébastien MARTIN, Michel NORBERT et Alain PIECQ

OBJET : 7.1 Décisions budgétaires Tarification location gîtes communaux

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, propose au Conseil de réactualiser les tarifs de location des gîtes communaux, sis à l'Eglise – 05200 Puy-St-Eusèbe.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que la tarification a dernièrement été revue et approuvée lors de la séance du 20 juin 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'indice du 1er trimestre 2022 s'élève désormais à une hausse annuelle de **2,48 %**.

Exemple pour la location annuelle du gîte :

$305,00 \times 2,48\% = 312.56$ euros

Pour les 3 locataires actuels des gîtes, Monsieur le Maire propose d'appliquer l'augmentation des loyers dès le mois d'août 2022 au nouveau tarif annuel de 330,00 euros.

Après présentation des tarifs actuels, Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs :

TARIFS ACTUELS	Hors vacances scolaires	En vacances scolaires
Nuitée	50,00 euros	50,00 euros
Weekend	89,00 euros	99,00 euros
Semaine	289,00 euros	299,00 euros
Journée supplémentaire*	20,00 euros	40,00 euros
Mois		
Mois (location annuelle**)	305,00 euros	

NOUVEAUX TARIFS	Tarifs locations		Forfaits électricité	
	Hors vacances scolaires	En vacances scolaires	Été	Hiver
Nuitée	55,00 euros	60,00 euros	4,00 euros	8,00 euros
Weekend	85,00 euros	115,00 euros	7,00 euros	15,00 euros
Semaine	310,00 euros	390,00 euros	16,00 euros	35,00 euros
Journée supplémentaire*	25,00 euros	40,00 euros	4,00 euros	8,00 euros
Mois	380,00 euros	600,00 euros	Suivant le relevé du compteur	
Mois (location annuelle**)	330,00 euros			

*Est acceptée une « **Journée supplémentaire** » en cas de location d'un weekend ou 2 « Journées supplémentaires » en cas de location d'une semaine ou d'un mois.

****Location annuelle** à partir de 3 mois minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location du gîte ;
- **APPROUVE** les forfaits électricité ;
- **VALIDE** l'augmentation des loyers des locataires actuels à partir du 01/08/2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les baux de location suivant les nouveaux tarifs et forfaits électricité, ainsi que tous les documents s'y référant.

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que susdits.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

P/Copie conforme
Le Maire
M. Gustave BOSQ

